

Règles budgétaires 2022-2023

Programme de financement des infrastructures

FAITS SAILLANTS

Indexation des barèmes des enveloppes

Les barèmes des règles budgétaires du programme de financement des infrastructures sont majorés de 76 % en 2022-2023.

Autres modifications

Financement accordé pour les honoraires d'un chargé de projet affecté aux projets d'agrandissement (afin d'assurer la réalisation de ces projets souvent complexes).

Augmentation des transferts possibles entre les enveloppes de financement de 10 % à 20 % pour faciliter la réalisation des projets et laisser plus de flexibilité aux CPE dans la gestion de leur projet. Cette flexibilité ne vient pas affecter le coût total du projet.